Convention de Partenariat EDUCATION

ENTRE

EURECIA, une SAS dûment immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 487 820 268, dont le siège social est au 24 rue du Fort, 31320 Castanet-Tolosan, FRANCE, représentée par Monsieur Pascal GREMIAUX, Président,

Ci-après désignée par EURECIA, d'une part,

ET

(Nom de l'établissement) Lycée La Martinière Duchère
une *(statut Ecole Université)* *Lycée d'enseignement général et technologique*
dûment immatriculée sous le n° *0690038S,*
situé au *(adresse de l'établissement principal)* *300 avenue Andreï Sakharov 69009 Lyon - France*
représenté par *(nom, prénom)* M. Gabriel LIENHARD,
(fonction) proviseur,

Ci-après désignée par le PARTENAIRE, d'autre part,

EURECIA et le PARTENAIRE étant ci-après collectivement dénommés : « les parties ».

EURECIA - S.A.S. au Capital Social de 250 000€ - RCS Toulouse 487 820 268 - N° de TVA intracommunautaire : FR88487820268
Siège : 24 rue du Fort – 31320 Toulouse (Castanet) - FRANCE

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – ENGAGEMENT ET OBLIGATIONS D'EURECIA

EURECIA a développé un logiciel de management et de gestion des ressources humaines pour les entreprises. Ce logiciel donne accès via le web en mode hébergé à un ensemble de fonctionnalités et de modules complémentaires : gestion des congés et absences, notes de frais, suivi des temps et activités, planification de ressources, gestion de projets, gestion administrative des salariés, … etc., la liste de ces services étant susceptible d'être complétée ultérieurement.

En réponse aux demandes croissantes de plusieurs écoles et universités, EURECIA par ce contrat met à disposition à titre gracieux son logiciel auprès de ses PARTENAIRES EDUCATION. L'utilisation dudit logiciel est limitée à un usage purement pédagogique.

Pour accéder au logiciel, chaque professeur doit enregistrer sa demande sur la page « partenariat éducation » du site internet EURECIA. Il doit remplir et faire signer au nom de son établissement la présente convention, en 2 exemplaires, et la retourner à EURECIA par email ou voie postale. Le compte d'accès dédié est alors créé et rendu accessible.

Le PARTENAIRE justifie de l'intérêt qu'il porte au logiciel d'EURECIA à travers ses propres objectifs :

(à compléter par le PARTENAIRE)

Formation(s), cursus, cours concerné(s) : Terminale STMG en spécialité Ressources Humaines et communication, BTS tertiaires notamment BTS Support à l'Action Managériale en Collaboration à la Gestion des Ressources Humaines, et BTS Gestion de la PME.
Objectifs pédagogiques : Appréhender, dans un cas concret, la notion de processus au sein des organisations, l'intégration à ce processus du SIRH, manipuler des données courantes de la gestion des RH.
Contexte d'utilisation, étude de cas : En terminale STMG en support de simulation d'indicateurs sociaux au cours du projet pour l'épreuve du bac, également lors d'études de cas liées par exemple à l'amélioration de la coordination et de la collaboration entre les acteurs d'une organisation. En BTS, études de cas, ainsi que situations concrètes, en BTS SAM, le choix pédagogique de fonctionnement est organisé par groupes répartis par fonction d'entreprises, avec la présence notamment d'une fonction RH, investie par les étudiants chargés de gérer les « collaborateurs étudiants » des autres fonctions dans des processus de gestion d'un SIRH de classe, présences, recrutements, évaluations etc.
Supports pédagogiques associés : Outils de gestion collaboratifs

EURECIA - S.A.S. au Capital Social de 250 000€ - RCS Toulouse 487 820 268 - N° de TVA intracommunautaire : FR88487820268
Siège : 24 rue du Fort – 31320 Toulouse (Castanet) - FRANCE

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DU PARTENAIRE

En contrepartie de l'usage gratuit du logiciel qui lui est offert, le PARTENAIRE s'engage :

- Chaque année à fournir EURECIA un bilan annuel de l'utilisation du logiciel couvrant (au minimum) les aspects suivants :
  - nombre de classes et d'élèves concernés par l'utilisation du logiciel
  - pertinence de la mise en œuvre de l'outil dans le cadre du projet pédagogique
  - retour des étudiants et des professeurs
  - suggestions d'amélioration (fonctionnalités, ergonomie, paramétrage, ...)

- A faire une présentation du projet (intégrant le logiciel) au sein de l'académie aux équipes pédagogiques concernées (professeurs, collègues) et à l'inspection.
- A mettre à disposition auprès d'EURECIA les supports pédagogiques relatifs à l'utilisation du logiciel (diaporamas, exercices, étude de cas,...) avec possibilité éventuelle pour EURECIA - sous réserve de l'accord préalable du PARTENAIRE - de présenter ces supports à d'autres établissements ou structures.
- A participer à des projets RH (ex: enquêtes, questionnaires, rédaction d'articles RH étudiants, etc..) lorsque EURECIA le sollicite.

ARTICLE 3 - DUREE DU CONTRAT

La présente convention est conclue pour une année scolaire, une année scolaire commence le 1er septembre et se termine le 31 Juillet. Elle prend effet le jour de sa signature par les deux Parties et s'éteindra de plein droit à la fin de la durée précitée.

La convention devra être renouvelée chaque année si les parties décident de poursuivre le partenariat.
La convention ne pourra être modifiée que par accord écrit préalable des parties.

Fait à Toulouse en deux originaux, un pour chaque partie,

Pour EURECIA	**Pour le PARTENAIRE**
A:	A:
Le:	Le:
Signature:	**Signature:**

01 (Parapher chaque page et faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé – bon pour accord »)

EURECIA - S.A.S. au Capital Social de 250 000€ - RCS Toulouse 487 820 268 - N° de TVA intracommunautaire : FR88487820268
Siège : 24 rue du Fort – 31320 Toulouse (Castanet) - FRANCE